## Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

## Collège des « Salariés de la production agricole» (collège 3a)

<u>Liste</u> « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :				
Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :				
N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
3				
Noms sur	nnlámante	nirag		
4	ppiementa	ines		
5				
(1) : le mandataire de liste devra fournir pour ce collège une attestation d'appartenance de la liste à la ou les organisations syndicales représentatives et fournir un exemplaire des statuts de celle(s)-ci.				
Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois.				
Le Mandataire :			Signature :	

- A cette déclaration de candidatures doivent être joints :
  la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
  la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat